

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du 22 mai 2023

Délibération n° CP-2023-2332

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Culture - Attribution de subventions de soutien à des actions culturelles dans le cadre de l'appel à projets culture(s) et solidarités, du volet culture de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, et dans le champ des solidarités - Année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

Rapporteur : Monsieur Cédric Van Styvendael

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 65

Date de convocation de la Commission permanente : mercredi 3 mai 2023

Secrétaire élu(e) : Madame Blandine Collin

Présents : M. Artigny, Mme Asti-Lapperrière, M. Athanaze, M. Badouard, M. Bagnon, Mme Baume, M. Ben Itah, Mme Benahmed, M. Benzeghiba, M. Bernard, M. Blanchard, Mme Boffet, Mme Brossaud, Mme Brunel Vieira, M. Bub, M. Buffet, M. Camus, Mme Chadier, M. Charmot, M. Cochet, Mme Collin, Mme Corsale, Mme Crespy, Mme Croizier, M. Da Passano, M. Debù, Mme Dehan, Mme Duvivier Dromain, Mme Fournillon, Mme Fréty, Mme Frier, M. Gascon, Mme Geoffroy, M. Geourjon, M. Grivel, Mme Groperrin, M. Groult, M. Guelpa-Bonaro, Mme Hémain, Mme Khelifi, M. Kohlhaas, M. Lassagne, M. Longueval, Mme Moreira, Mme Nachury, Mme Panassier, M. Payre, M. Pelaez, Mme Petiot, Mme Picard, Mme Picot, Mme Pouzergue, M. Quiniou, M. Ray, Mme Runel, Mme Sarselli, M. Seguin, Mme Sibeud, Mme Vacher, M. Van Styvendael, Mme Vessiller, M. Vincendet, M. Vincent.

Absents excusés : M. Kimelfeld (pouvoir à Mme Panassier), M. Marion (pouvoir à M. Ray).

Commission permanente du 22 mai 2023**Délibération n° CP-2023-2332**

Commission pour avis : éducation, culture, patrimoine et sport

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Culture - Attribution de subventions de soutien à des actions culturelles dans le cadre de l'appel à projets culture(s) et solidarités, du volet culture de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, et dans le champ des solidarités - Année 2023

Service : Délégation Développement responsable - Direction Culture et vie associative

La Commission permanente,

Vu le rapport du 28 avril 2023, exposant ce qui suit :

Le Conseil de la Métropole de Lyon, par délibération n° 2020-0125 du 27 juillet 2020, a délégué une partie de ses attributions à la Commission permanente, à l'exception de celles visées aux articles L 3631-6, L 3312-1 à L 3312-3 et L 1612-12 à L 1612-15 et L 3633-2 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

I - Objectifs poursuivis par la Métropole de Lyon

Par délibération du Conseil n° 2021-0585 du 21 juin 2021, la Métropole a adopté sa stratégie en matière culturelle pour la période 2021-2026. Le développement de la culture comme levier d'inclusion sociale figure parmi les objectifs prioritaires de cette stratégie.

Dans cette perspective, la Métropole apporte son soutien à des initiatives qui participent aux objectifs et aux enjeux d'inclusion sociale et d'accès de tous à la culture et aux politiques de solidarité : le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi (PMI'e2), le contrat de ville métropolitain et la déclaration de coopération culturelle qui décline le volet culture, ainsi que le projet métropolitain des solidarités (PMS), et la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté.

Elles se déclinent selon différentes modalités complémentaires :

- un appel à projets culture(s) et solidarités ayant pour objectif de contribuer par le levier culturel, aux enjeux et aux objectifs de ses politiques publiques du champ des solidarités,
- un soutien à des acteurs au titre de leur action générale sur le territoire métropolitain comme centres de ressources dans les champs des solidarités ou comme porteurs de dispositifs spécifiques d'inclusion sociale par la culture,
- la mise en œuvre de chantiers éducatifs en milieu culturel bénéficiant à des jeunes en situation de vulnérabilité, développés dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté (fiche-action n° 9, adoptée par délibération du Conseil n° 2019-3732 le 30 septembre 2019),
- un soutien à l'Association lyonnaise pour l'insertion économique et sociale (ALLIES), et plus spécifiquement son pôle Culture pour tous, pour le développement de programmes et d'actions d'insertion par la culture et d'accès à la culture pour tous,
- des interventions artistiques et culturelles auprès de publics empêchés (personnes âgées, personnes en situation de handicap), prenant appui sur les ressources culturelles du territoire métropolitain et menées à l'occasion d'événements annuels.

II - L'appel à projets culture(s) et solidarités 2023

1° - Les thématiques et critères de sélection

Cet appel à projets vise à soutenir des projets collectifs d'action et de médiation artistique et culturelle portés par des professionnels, auprès de personnes particulièrement éloignées de la pratique artistique et de l'offre existante : enfance et jeunesse en situation de prévention, personnes âgées, personnes en situation de handicap ou d'insertion sociale ou professionnelle, personnes en situation de grande précarité. Les personnes doivent être impliquées activement dans un processus de création qui favorise les mixités culturelles, sociales, intergénérationnelles et de genre et qui permette une valorisation des productions et des participants.

Les critères de sélection des projets sont les suivants :

- la pertinence du projet dans le cadre des politiques de solidarités de la Métropole,
- la pertinence du projet d'action culturelle proposé par rapport aux publics ciblés et son impact sur leur inclusion sociale,
- la qualité de la participation des personnes et la rencontre entre différents publics,
- la gouvernance multi-partenariale et collective du projet,
- la qualité du dossier présenté.

Les modalités de l'appel à projets prévoient la possibilité d'un soutien pluriannuel de maximum 3 ans pour des projets inscrits dans une durée équivalente.

2° - Le soutien à des projets artistiques et culturels dans le champ des solidarités pour l'année 2023

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1395 du 16 mai 2022, la Métropole a procédé à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 140 000 €, au profit de 24 bénéficiaires dans le cadre de l'appel à projets cultures(s) et solidarités pour l'année 2022.

Quatre-vingt-trois dossiers ont été reçus dans le cadre de l'édition 2023 de l'appel à projets publié le 10 novembre 2022, avec une date limite de dépôt de dossiers fixée au 16 janvier 2023 (52 déclarés en 2022).

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de subventions d'un montant total de 193 500 €, au profit de 32 structures menant des projets culturels qui concernent les publics suivants, selon la répartition détaillée en annexe :

- enfants et jeunes en situation de vulnérabilité ou d'insertion : 3 projets opérés par : *Amicale du nid Compagnie Kadia Faroux, STP,*
- personnes âgées et intergénérationnel : 6 projets opérés par : *l'association Waalde, La Grenade, La Parole de, La Traversante, Le Théâtre Désordre des esprits, la compagnie Waninga,*
- personnes en situation de handicap : 6 projets opérés par : *l'association Théâtre du Point du jour, Ainsi Parlaît, Anteprema, Collectif des Flous furieux, La Passerelle Ouest, RESEAU,*
- personnes en insertion professionnelle : 4 projets mis en œuvre par *Arrangement provisoire, Compagnie du Subterfuge, Galerie Tator, Filigrane,*
- femmes en situation de grande précarité et d'insertion sociale : 3 projets mis en œuvre par *l'association de gestion des centres sociaux Santy-Mermoz, Centre culturel œcuménique (CCO) Jean-Pierre Lachaize de Villeurbanne, association de médiation culturelle IQUO,*
- personnes en situation de grande précarité et d'insertion sociale : 10 projets portés par : *Association Zéotrope, Blôffique Théâtre, Coin Coin Productions, Comité du secours populaire français de Villeurbanne, Corps au bord, Foyer Notre-Dame des Sans-Abri, Les Obliques, Maison des jeunes et de la culture (MJC) Fontaines-Saint-Martin, Le Lien Théâtre, Ohm-Art.*

Sur ces 32 projets, 23 projets sont soutenus pour la 1^{ère} fois cette année et 9 projets correspondent à des actions initiées en 2021 ou 2022, qui se poursuivent durant une seconde ou une 3^{ème} année.

III - Le soutien à des acteurs culturels et dispositifs culturels ressources pour l'inclusion sociale et les solidarités

L'appel à projets culture(s) et solidarités permet également d'identifier des acteurs ressources qui agissent dans les champs des solidarités, de la lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité et de l'égalité, pouvant faire l'objet d'un soutien au titre de leur action générale sur le territoire métropolitain.

L'édition 2022 a aussi permis de distinguer des démarches d'inclusion sociale par la culture, efficaces pour des jeunes et adultes en insertion professionnelle ou en rupture de parcours qui chaque année y participent, et pouvant bénéficier d'une continuité de soutien pour un nouveau cycle de 3 années.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1395 du 16 mai 2022, la Métropole a soutenu 4 structures pour un montant total de subventions de 24 000 € (Compagnie OnOff, Centre hospitalier Vinatier, Nouveau Théâtre du 8ème, Théâtre du Grabuge).

Il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de subventions, au titre de l'année 2023, d'un montant total de 30 000 € pour le soutien des 4 structures ressources suivantes :

- la Compagnie OnOff, qui développe et diffuse la culture sourde dans le domaine artistique, pour un montant de 8 000 € grâce à des créations visuelles et bilingues français/langue des signes française (LSF), des actions de sensibilisation à destination de tous les publics, l'adaptation de spectacles en LSF, la formation professionnelle d'artistes sourds et la transmission avec l'élaboration d'un nouveau site Numérisigne. La compagnie reprend, en 2023, l'animation et la coordination du dispositif parcours culturel spectateurs sourds et de son réseau : plateforme de mise à disposition de propositions culturelles et artistiques accessibles aux personnes sourdes et malentendantes de la Métropole (mise en œuvre jusqu'en 2022 par le Nouveau Théâtre du 8ème),

- la Ferme du Vinatier, qui développe un programme culturel régulier en milieu psychiatrique, comprenant spectacles, créations, expositions, rencontres et ateliers ouverts aux patients, au personnel, aux visiteurs de l'hôpital mais aussi aux habitants, pour un montant de 5 000 €,

- le Théâtre du Grabuge, pour la 2^{ème} année d'expérimentation de Festival des arts participatifs, qui met en valeur des projets artistiques impliquant des habitants de la Métropole, menés notamment par des structures lauréates du présent appel à projets, pour un montant de 10 000 €,

- le laboratoire d'architectes, lutteurs, chercheurs et artistes (LALCA), nouvelle structure identifiée comme ressource dans le champ des solidarités sur le territoire métropolitain à l'occasion de l'appel à projets 2023, qui développe une recherche-action artistique sur le thème de l'habitat précaire, de l'hospitalité et de la fabrique de la ville à Lyon et Villeurbanne et s'étend en 2023 à Bron, pour un montant de 7 000 €.

Il est également proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de subventions, au titre de l'année 2023, d'un montant total de 19 000 € pour le soutien de 2 dispositifs d'inclusion sociale par la culture, selon le principe d'un soutien pluriannuel de 3 ans :

- La Troupe, un service civique incluant ateliers de pratiques artistiques pluridisciplinaires en vue de créations scéniques et travail de médiation auprès des publics de structures sociaux-éducatives porté par la MJC Laënnec, pour un montant de 10 000 €,

- Entrez et Restez dans le jeu, chantiers de création théâtrale et de découverte du spectacle vivant avec des publics en insertion opérés par le Théâtre de l'Iris, pour un montant de 9 000 €.

IV - Le soutien à des chantiers éducatifs mis en œuvre au sein d'institutions culturelles

Les actions ciblées à travers ce soutien concernent les jeunes suivis par des structures de prévention spécialisée. Il s'agit d'élaborer et de mettre en place des chantiers éducatifs au sein d'institutions culturelles permettant à des jeunes d'être rémunérés pour des missions de communication, d'appui technique ou de logistique événementielle. Ces missions sont enrichies d'un parcours culturel sur mesure, incluant des temps de médiation et des découvertes culturelles et artistiques.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1395 du 16 mai 2022, la Métropole a attribué une subvention de 20 180 € pour le soutien de 4 associations mettant en œuvre des chantiers éducatifs dans des établissements culturels pour des jeunes de 16 à 25 ans suivis par des structures de la prévention spécialisée : association ACOLEA, association Les enfants du Rhône, Sauvegarde 69 et Spacejunk Lyon. Huit chantiers ont ainsi été programmés avec Pôle en scènes à Bron, le Théâtre de la Renaissance à Oullins, la Maison du Peuple de Pierre Bénite, Spacejunk Lyon à Rillieux-la-Pape, le Théâtre national populaire (TNP) à Villeurbanne ainsi que Ciné Duchère avec la Webradio Les enfants du Rhône, Médiatone et le Périscope à Lyon.

Pour l'année 2023, il est proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution de subventions de fonctionnement d'un montant total de 19 480 € au profit de 4 associations mettant en place 8 nouveaux chantiers éducatifs dans des établissements culturels auprès de jeunes de 16 à 25 ans suivis par les services de la prévention spécialisée, permettant l'implication de nouveaux territoires Givors et Vénissieux et d'un nouveau partenaire culturel (Arty Farty) :

- l'association ACOLEA pour un montant de 4 000 €,
- la Sauvegarde 69 pour un montant de 9 700 €,
- Les enfants du Rhône pour un montant de 3 100 €,
- Spacejunk Lyon pour un montant de 2 680 €.

V - Attribution de subventions à l'association ALLIES pour l'année 2023 pour la mise en œuvre d'actions d'insertion par la culture et d'accès à la culture pour tous

L'association ALLIES - maison Lyon pour l'emploi a été créée en 2001 et reconnue d'intérêt général pour la mise en œuvre des activités du pôle Culture pour tous, billetterie solidaire et mission d'insertion par la culture.

Ces missions correspondaient à des objectifs d'intérêt général poursuivis à travers la politique d'insertion, la politique de la ville et les interventions culturelles de la Métropole.

Les missions de Culture pour tous sont de mobiliser les acteurs culturels et sociaux afin de permettre l'accès à la culture, vecteur d'insertion sociale et professionnelle et d'animer un réseau d'acteurs sociaux et culturels sur le territoire métropolitain à travers une billetterie solidaire, une ingénierie de projets collectifs, la sensibilisation et formation des acteurs et/ou des bénéficiaires, l'évaluation et la capitalisation des projets.

Afin de conforter son rôle métropolitain et en concertation avec ses partenaires institutionnels, le pôle a été intégré au plan d'actions de la Maison métropolitaine d'insertion pour l'emploi (MMI'e). La Commune de Villeurbanne s'est également engagée dans le soutien du dispositif.

1° - Bilan 2022 de Culture pour tous

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1395 du 16 mai 2022, la Métropole a attribué une subvention de 97 000 € à l'association ALLIES pour la mise en œuvre d'un programme d'actions correspondant aux objectifs de 3 politiques publiques métropolitaines (insertion, politique de la ville, culture et solidarité).

Le premier trimestre 2022 a été impacté par le regain de l'épidémie de la Covid-19, entraînant un certain nombre d'annulations et reports d'actions programmées. Les acteurs du champ social font face à des situations toujours plus fragiles, avec un accroissement des problématiques relatives à la santé.

L'équipe du pôle Culture pour tous a été réduite jusqu'en septembre 2022 à 2 équivalents temps plein (ETP) en charge de la billetterie solidaire et du volet solidarités, ce qui a impacté plus spécifiquement le suivi des parcours culture et insertion professionnelle. Le projet du pôle a été retravaillé afin de s'adapter aux nouveaux enjeux et poursuivre la dynamique de coopération à travers :

- l'actualisation des partenariats : 1 523 partenaires actifs (1 163 en 2021) dont 351 culturels et 1 172 sociaux,
- 202 actions de médiation culturelle auprès de 45 partenaires touchant environ 1 200 personnes (43 sorties annulées et 144 actions menées en 2021),
- 22 événements professionnels permettant la sensibilisation ou formation de plus de 500 professionnels,
- de nouveaux outils de communication et de valorisation,
- la structuration de l'équipe avec 3 nouveaux ETP et la relance de volontariat en service civique.

a) - Au titre de l'insertion

Le pôle Culture pour tous a poursuivi son travail collaboratif avec la MMI'e et les partenaires de l'insertion sous la forme d'appuis-conseils auprès des structures. Le pôle participe au travail partenarial pour le développement d'actions en lien avec le PMI'e2.

Soixante-et-onze actions (parcours de découverte culturelle, cafés-culture et ateliers artistiques d'écriture ou d'éducation aux médias) ont été menées avec 18 structures partenaires. L'étude d'impact, menée auprès des structures partenaires d'une étape culturelle, révèle que les effets les plus directs de ces actions concernent la sortie de l'isolement, l'amélioration de la maîtrise de la langue française, l'estime de soi et la dynamique des parcours.

b) - Dans le cadre de la politique de la ville en 2022

Le dispositif de mobilisation de structures partenaires implantées en quartier prioritaire par des jeunes en service civique a été poursuivi et adapté au contexte de crise sanitaire : 2 volontaires ont ainsi animé 24 permanences dont plus d'un quart dans les quartiers prioritaires ou limitrophes.

De plus, des interventions directes auprès de partenaires sociaux sur des territoires de la politique de la ville ont été maintenues, ainsi que l'accompagnement de porteurs de projets artistiques et culturels dans le cadre d'appels à projets impliquant la politique de la ville.

c) - Dans le cadre des interventions culturelles en matière de solidarités

En 2022, le pôle culture a poursuivi l'accompagnement des partenaires artistiques et culturels, notamment signataires de la déclaration et de la convention de coopération culturelle métropolitaine, pour adapter les propositions d'actions collectives aux problématiques des personnes en situation de grande précarité.

Malgré un contexte fragilisé pour l'activité du pôle (cf. 1°), et un nombre de places mises à disposition revu à la baisse par des partenaires culturels affectés par des difficultés économiques suite à la crise sanitaire et la hausse des coûts de l'énergie, 6 558 places (5 733 en 2021) ont pu être réservées *via* la billetterie.

L'action du pôle culture s'est poursuivie et développée :

- dans le champ de l'urgence sociale : animation de la coordination d'acteurs accompagnant les personnes en situation de grande précarité ; 123 parcours de médiations culturelles réalisés avec 23 structures partenaires,

- concernant la prévention jeunesse : 22 séances réalisées pour le projet *Alliance éducative* mené avec le collège Jean Monnet Lyon 2ème et une quinzaine de partenaires culture/social dans le cadre de la prévention du décrochage scolaire ; suivi des chantiers éducatifs en établissements culturels pour les jeunes suivis par la prévention spécialisée et temps de bilan et perspectives avec les éducateurs et les structures culturelles impliquées,

- auprès des Maisons de la Métropole de Lyon (MDML) : participation au nouveau groupe technique culture et Maisons de la Métropole et solidarités (MDMS) sur les actions d'insertion par la culture et la sensibilisation des professionnels avec proposition d'un plan d'actions spécifiques visant plus particulièrement les territoires d'Écully, Lyon, Vaulx-en-Velin et Villeurbanne ; formation d'une dizaine d'assistants sociaux en partenariat avec le TNP ; participation au projet social de territoire de Lyon.

2° - Programme d'actions 2023 et plan prévisionnel de financement**a) - En matière d'insertion**

Le pôle Culture pour tous propose de poursuivre l'animation territoriale et le développement de parcours culturels à un rythme régulier et avec de nouveaux parcours thématiques inter-institutions culturelles, afin de permettre l'accès à la culture des publics en insertion, parmi lesquels les bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) et revenu de solidarité jeune (RSJ). Le pôle poursuivra, également, son implication dans le travail partenarial pour le développement d'actions dans le cadre du plan de mobilité interentreprises (PMIE) 2022-2026.

b) - S'agissant des territoires de la politique de la ville

L'objectif est de continuer la mobilisation des habitants pour maintenir 25 % de participants résidant en territoires politique de la ville dans les différentes actions et de cibler 20 territoires prioritaires de la Métropole (Lyon 1er, 3ème, 5ème, 7ème, 8ème, 9ème et Bron, Décines-Charpieu, Givors, Écully, Rillieux-la-Pape, Saint-Genis-Laval, Saint-Priest, Saint-Fons, Vénissieux, Vaulx-en-Velin, Villeurbanne). Afin d'aller à la rencontre des habitants, 40 permanences seront mises en place en privilégiant ces territoires, grâce à l'accueil de volontaires en service civique qui seront aussi formés à la mobilisation des personnes et l'élaboration de parcours de médiation culturelle.

c) - Concernant la culture dans le champ des solidarités

Il s'agit de poursuivre l'accompagnement des communes et établissements culturels signataires de la déclaration et convention de coopération culturelle dans l'utilisation de la billetterie solidaire et le montage d'actions thématiques ou inter-établissements culturels, d'accompagner des projets artistiques et de prospecter de nouveaux partenaires.

Plus spécifiquement sur le volet culture du plan pauvreté, en lien avec les services de la Métropole :

- implication dans le groupe technique Culture et Maisons de la Métropole et suivi sur-mesure auprès des territoires cibles pour la mise en place d'actions d'insertion par la culture et la sensibilisation des professionnels,
- animation d'une coordination culture et précarité et développement des parcours culturels visant l'intégration des personnes en situation de grande précarité, de réfugiés et mineurs non accompagnés (MNA),
- actions de remobilisation par la culture en direction des jeunes : élargissement des chantiers éducatifs en établissement culturel, poursuite du projet Alliance éducative en lien avec le décrochage scolaire.

Globalement, les objectifs 2023 du pôle Culture pour tous sont de proposer une animation territoriale régulière et la faciliter et accroître la participation à la vie culturelle de tous, à travers :

- une stratégie d'action inter-partenariale et des référents culture identifiés au sein des structures sociales,
- des processus clarifiés et le développement de liens plus spécifiques avec les centres sociaux,
- un site Internet refondu avec un nouvel hébergeur et des fonctionnalités améliorées, notamment en matière d'évaluation,
- un plan stratégique de communication avec des outils de diffusion et de valorisation efficaces,
- des propositions d'ateliers artistiques en complément des parcours découvertes de médiation,
- une sensibilisation des communes de la Métropole à son action.

Pour l'année 2023, il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 97 000 € au profit de l'association ALLIES :

- 22 000 € au titre de l'insertion,
- 5 000 € au titre de la politique de la ville,
- 70 000 € dans le cadre de l'intervention culturelle (montants identiques à 2022).

Une demande de subvention pour l'année 2023 sera également proposée dans le cadre du Fonds social européen (FSE) sur le volet mobilisation des employeurs du secteur culturel pour les inciter, notamment, à proposer des actions adaptées aux demandeurs d'emploi en grande difficulté, afin de favoriser leur insertion socio-professionnelle dans ce domaine d'activité.

VI - Le soutien à des interventions artistiques et culturelles auprès de publics empêchés

Au titre de ses interventions culturelles en matière de solidarité, la Métropole soutient également des interventions artistiques et culturelles auprès de personnes relevant de ses politiques publiques de solidarité (personnes âgées, personnes en situation de handicap), prenant appui sur les ressources culturelles du territoire et menées à l'occasion d'événements annuels tels que la Semaine bleue.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2022-1395 du 16 mai 2022, la Métropole a reconduit et amplifié le soutien à l'opération EHPADS en JAZZ(s), initié et porté par le réseau professionnel régional JAZZ(s)RA depuis 2021, pour la mise en œuvre d'interventions musicales en établissements spécialisés, permettant d'offrir un temps d'animation dans ces structures éprouvées dans le contexte de crise sanitaire et de soutenir la diffusion culturelle et musicale sur le territoire.

L'association JAZZ(s)RA a organisé des concerts dans 25 établissements du territoire métropolitain et proposé à 2 d'entre eux une création musicale participative avec restitution lors de la Semaine bleue réalisée par 2 duos d'ensemble vocal et instrumental de jazz. Vingt-sept concerts de groupes musicaux locaux ont ainsi été donnés dans des établissements de la Métropole accueillant des personnes âgées ou empêchées.

Devant le succès de la manifestation auprès des établissements et la qualité des interventions, il est proposé de reconduire le soutien à l'opération EHPADS en JAZZ(s) en 2023. L'association JAZZ(s)RA propose d'organiser une vingtaine de concerts dans des établissements du territoire métropolitain, et de compléter cette action par un volet de création musicale participative avec restitution lors de la Semaine Bleue dans 2 établissements.

Il est donc proposé à la Commission permanente de procéder à l'attribution d'une subvention de fonctionnement d'un montant de 10 000 € au profit de l'association JAZZ(s)RA pour la mise en œuvre de ces interventions musicales en établissements spécialisés pour l'été 2023.

VII - Modalités de versement des subventions attribuées par la Métropole

Une convention sera établie avec l'association ALLIES, précisant notamment les conditions d'utilisation et les modalités de paiement de la subvention attribuée.

Pour tous les autres bénéficiaires, le versement des subventions interviendra en une seule fois, la présente délibération étant devenue exécutoire.

Chaque structure devra, en outre, fournir à la Métropole, un bilan qualitatif et financier du projet subventionné dans un délai de 6 mois à compter de sa réalisation.

La Métropole se réserve le droit de contrôler l'activité des associations subventionnées et de demander le remboursement total ou partiel de la subvention si l'objet concerné par la demande de subvention n'est pas réalisé. À ce titre, la subvention versée qui n'aurait pas été affectée à sa destination ou excède le coût réel des dépenses engagées devra faire l'objet d'un remboursement total ou partiel à la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission éducation, culture, patrimoine et sport ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution, pour l'année 2023, de subventions d'un montant total de 368 980 €, réparti comme suit :

- 193 500 € au profit de 32 bénéficiaires au titre de l'appel à projets culture(s) et solidarités selon la répartition annexée ci-après,

- 49 000 € au profit des 6 associations suivantes, au titre du soutien à des acteurs culturels ressources dans le champ des solidarités ou porteurs de dispositifs d'inclusion sociale par l'art et la culture selon la répartition suivante :

- . 8 000 € au profit de l'association Compagnie On Off,
- . 5 000 € au profit du Centre hospitalier du Vinatier, Ferme du Vinatier,
- . 10 000 € au profit du Théâtre du Grabuge,
- . 7 000 € au profit de LALCA,
- . 10 000 € au profit de la MJC Laennec,
- . 9 000 € au Théâtre de l'Iris ;

- 19 480 € au profit des 4 associations suivantes mettant en œuvre des chantiers éducatifs dans les établissements culturels selon la répartition suivante :

- . 4 000 € au profit de l'association ACOLEA,
- . 9 700 € au profit de la Sauvegarde 69,
- . 3 100 € au profit des Enfants du Rhône,
- . 2 680 € au profit de Spacejunk Lyon ;

- 97 000 € au profit de l'association ALLIES - maison Lyon pour l'emploi pour le développement de l'accompagnement des professionnels du champ social dans l'insertion par la culture et d'actions d'accès à la culture,

- 10 000 € au profit de l'association JAZZ(s)RA pour le soutien d'interventions musicales au sein du nouveau dispositif EHPADs en JAZZ(s) métropolitains sur la période estivale,

b) - la convention à passer entre la Métropole et l'association ALLIES - maison Lyon pour l'emploi, définissant, notamment, les conditions d'utilisation de cette subvention.

2° - **Autorise** le Président de la Métropole à signer ladite convention et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 368 980 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2023 :

- chapitre 65 :

- . opération n° 0P33O3063A pour un montant de 341 980 €,
- . opération n° 0P17O5473 pour un montant de 5 000 €;

- chapitre 017 :

- . opération n° 0P36O5737 pour un montant de 22 000 €.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 23 mai 2023

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20230522-304650-DE-1-1 Date de télétransmission : 23 mai 2023 Date de réception préfecture : 23 mai 2023
